

Morpho-logie : la forme et l'intelligible

In: Langages, 37e année, n°152, 2003. pp. 12-32.

Abstract

Though inflection and derivation have been distinguished from each other ever since there has been work on grammar, we ask whether this distinction is problematized anew in contemporaneous morphological approaches, characterized as lexeme-based, and not morpheme-based. We shall present the "Split Morphology Hypothesis" as it is worked out by Anderson, and "the Morphology by itself" hypothesis formulated by Aronoff, looking for the consequences on the definition of morphology itself.

Citer ce document / Cite this document :

Kerleroux Françoise. Morpho-logie : la forme et l'intelligible. In: Langages, 37e année, n°152, 2003. pp. 12-32.

doi : 10.3406/lgge.2003.2437

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_2003_num_37_152_2437

MORPHO-LOGIE : LA FORME ET L'INTELLIGIBLE ¹

Introduction

La distinction entre flexion et dérivation est faite depuis les débuts de l'activité grammaticale ². Mais il n'est pas pour autant paradoxal de chercher aujourd'hui à savoir si cette distinction est conservée dans les courants de morphologie contemporains ou si elle est fondée à nouveau sur des faits qui n'avaient pas encore été observés, et si le fait de la problématiser permet de rechercher des principes d'où la déduire. Notre objectif ici ne sera donc pas de retracer les avatars de la morphologie, en fonction des cadres théoriques de référence qui président à sa disparition ou à la reconnaissance de son autonomie ³. Mais de relever les conséquences d'une unique innovation théorique, celle de Matthews (1974) identifiant le lexème.

Notre enjeu est de caractériser les phénomènes morphologiques du point de vue des types d'unités mises en jeu (lexèmes ou formes fléchies des lexèmes) (§ 1), ce qui nous conduit à chercher un principe d'où se déduise l'exclusion des mots grammaticaux hors du champ de la morphologie constructionnelle (§ 2) et à déduire aussi de la nature des unités en jeu les types de relations sémantiques instaurées par la morphologie (§ 3). On présentera alors le modèle de la « morphologie scindée » comme un moyen d'enregistrer toutes ces différences (§ 4). Et on sera à même de voir que des phénomènes purement formels, tels que l'allomorphie du radical, font objection à cette répartition binaire exhaustive (§ 5), fondée sur l'hypothèse que des relations biunivoques entre forme et sens définiraient l'organisation morphologique.

1. Le problème de la définition du domaine

La définition du domaine de la morphologie pose immédiatement problème, puisqu'on ne peut maintenir une définition unitaire qu'en disant « analyse de la structure des mots », c'est-à-dire **en employant le terme de mot pour sa bonne façon de recouvrir confusément deux ou trois entités linguistiques distinctes**. Dès qu'on a fait état de *structure* et de *mot*, toute définition se

1. Tous mes remerciements à S. Aliquot, K. Baschung, M. Cori, B. Fradin et M. Plénat qui ont accepté de lire et de critiquer des versions antérieures de ce travail.

2. Selon les commentaires que fait Robins (2000) sur la distinction de Varron entre *declinatio naturalis* et *declinatio voluntaris*. Voir aussi Mel'čuk (1993), vol. 1 : 300).

3. Cf. Aronoff (2000, art. 22), Kerleroux (2003 à par.), Spencer & Zwicky (1998).

divise, comme le montre la subtile formulation d'Anderson (1988 : 146), qui doit explicitement recourir à *both*, pour maintenir l'énoncé de la propriété commune

Morphology is the study of the structure of words, and of the ways in which their structure reflect their relation to other words – **both** within some larger construction such as a sentence and across the total vocabulary of the language.

Si on distingue entre mot comme unité lexicale hors emploi et mot comme forme grammaticalisée telle qu'employée dans un contexte syntaxique, on est *ipso facto* mis face à la bifurcation de la morphologie dérivationnelle (ou constructionnelle) et de la morphologie flexionnelle (ou morphosyntaxe). En reconstituant à partir de ce point les critères de distinction entre la flexion et la dérivation⁴, on pourra se demander si la seule propriété commune aux deux branches de la morphologie ainsi distinguées consiste en l'ensemble commun de procédés (concaténatifs (affixation) et non concaténatifs), qui s'appliquent à des unités primitives de types différents pour produire des unités secondaires de types différents, organisant des relations sémantiques différentes. Autrement dit : sous ces deux branches maîtresses de la flexion et de la dérivation, y a-t-il un tronc commun ? On comprend mieux la question d'un article d'Anderson (1982) : « Where is Morphology? » ou celle de Beard (1995 : 14) « How many morphologies are there? »

1.1. Distinction entre éléments issus des processus de flexion et de dérivation : les lexèmes et les mots grammaticalisés

Il y a un rapport perceptible à la fois formel et sémantique entre *égal* et *égaux*, entre *égal* et *inégal*. On tient *égal* pour un mot simple, parce qu'il est inanalysable en tant que signe, sauf à passer au plan de la seconde articulation et à le décomposer en ses phonèmes. En revanche *inégal* est analysable en un préfixe *in-* et l'adjectif *égal*. Et *égaux* est identifiable comme la forme du pluriel masculin. Le rapport entre *égal* et *inégal* d'une part, et *égal* et *égaux*, d'autre part, n'est donc pas le même :

– d'une part, le phénomène morphologique de la préfixation en *in-* permet ici de rendre compte de l'existence morphologiquement reliée d'un adjectif simple et de son antonyme, qui est une autre unité lexicale, à part entière. On a en parallèle à rendre compte d'autres lexèmes complexes construits sur *égal* : *égalité*, *égaler*, *égaliser*.

– d'autre part, les formes *égal* et *égaux* (et *égale* et *égales*) sont les différentes formes grammaticalisées d'une unique unité lexicale, formes requises par les contextes syntaxiques, eu égard aux propriétés de genre et de nombre du nom avec lequel l'adjectif est construit :

- (1) à armes égales
faire jeu égal
tous seront égaux devant la loi
d'une humeur égale

4. Cf. Dell, 1970, Anderson 1982, 1988, 1992, Aronoff, 1976, 1994, Matthews, 1974, Scalise, 1988.

À la suite de Matthews (1974, chapitre 2)⁵, on distingue donc trois types d'entités linguistiques que l'unique emploi de *mot* confond :

- « les mots au sens 1 » sont les mots phonologiques, – Matthews les dénomme « word-forms », les note en alphabet phonétique, ils sont décrits en termes de phonèmes et de syllabes [egal] ;
- « les mots au sens 2 » sont les unités lexicales abstraites définies par la conjonction d'au moins trois propriétés (appartenance catégorielle, sens, forme phonologique), ils sont dénommés 'lexèmes', notés en petites capitales : EGAL ;
- « les mots au sens 3 » ou « grammatical words » (nous dirons « mots grammaticalisés »), notés en italique, sont les unités lexicales telles qu'elles apparaissent en emploi dans un syntagme ou une phrase, c'est-à-dire, dans une langue comme le français, pourvues des marques correspondant aux catégories grammaticales obligatoires de genre et de nombre pour les noms, de temps, personne, nombre pour les verbes, etc.

On dira donc qu'à l'unique lexème EGAL correspondent les quatre mots grammaticalisés (*égal, égaux, égale, égales*), qui se répartissent dans deux formes phonologiques [egal] [ego] et dans quatre formes graphiques.

Le lexème est abstrait : il s'agit de l'unité lexicale en tant qu'elle est considérée hors de tout emploi dans un contexte syntaxique (syntagme, phrase). C'est donc, dans les langues dotées de flexion, l'unité lexicale en tant qu'elle est non-fléchie. Le lexème est un type, dont les instances sont les « mots grammaticalisés ». À la suite d'Aronoff (1994 : 11) on dira que les mots grammaticalisés sont les membres du paradigme d'un lexème particulier. Dans ce cadre, un mot invariable est un lexème à quoi ne correspond qu'un seul mot grammaticalisé.

On est donc passé d'une définition unitaire telle que celle du tableau 1, à la définition simultanée de deux modes d'instauration de rapports morphologiques (tableau 2) : la morphologie constructionnelle qui rend compte de la construction de lexèmes, et la morphologie flexionnelle, qui rend compte des mots grammaticalisés.

MORPHOLOGIE
Étude de la structure des mots

Tableau 1.

5. Lyons (1970) dans l'introduction de ce recueil appelle l'attention sur la polysémie dommageable du mot « word ». Outre la distinction entre le « phonological word » et le « grammatical word », il notait en particulier que le terme « word » peut référer « to what is commonly called a lexical item (or lexeme), that is to say, to a unit which is manifest in one "form" or another in sentences, but which is itself distinct from all its forms » (p. 21-22). Il avait déjà fait la même distinction dans son ouvrage de (1968 : 197) mais sans établir un usage fixe. C'est pourquoi nous renvoyons à Matthews (1974) qui a fait passer la notion théorique dans une terminologie constante, ce qui n'a d'ailleurs pas eu des effets immédiats d'attraction (cf. Aronoff (1994 : 7-9) revenant sur ses choix de 1976).

BRANCHE DE LA MORPHOLOGIE	MORPHOLOGIE CONSTRUCTIONNELLE	MORPHOLOGIE FLEXIONNELLE
UNITÉS BASES	Lexème A (plus simple) ÉGAL	Lexème ÉGAL
UNITÉS CONSTRUITES	Lexème B complexe INEGAL ÉGALITÉ ÉGAL(er)	Mot grammaticalisé <i>égal</i> <i>égaux</i> <i>égale</i> <i>égales</i>

Tableau 2.

1.2. Différenciation entre les unités de base de la flexion et de la dérivation

Il faut préciser les informations du tableau 2, dont la première ligne semble indiquer que les unités bases sont communes aux deux colonnes en ce qu'elles seraient des lexèmes.

En effet, les relations morphologiques de type dérivationnel ne prennent pour bases que des lexèmes, restrictivement définis comme appartenant aux catégories syntaxiques majeures qui sont N, V, A et ADV, et ne produisent que des lexèmes complexes, c'est-à-dire à nouveau des N, V, A, ADV.

We must determine what sort of new words can be coined. The restriction here is very clear and pervasive. The only classes of words to which new words can be added by coining are the major lexical categories N, V, A, Adv. New coinings cannot be added to the various « grammatical » categories: pronoun, determiner, quantifier, conjunction, preposition, particle, modal, auxiliary, etc. (Aronoff, 1976 : 20)

La flexion, en revanche, d'une part, ne s'applique pas de façon nécessaire aux lexèmes de toutes catégories.

- Les adverbes dans la plupart des langues ne sont pas soumis à flexion⁶.
- L'adjectif en anglais est invariable dans toutes ses constructions.
- Et un adjectif en allemand reste invariable dans les constructions où il est attribut et ne se réalise en mots grammaticalisés porteurs des marques de Genre, Nombre et Cas que dans les constructions où il est épithète ; en outre l'allemand distingue là deux classes flexionnelles, forte et faible, selon que le syntagme nominal incluant l'adjectif est défini (article *das*) ou indéfini (article *ein*) :

- (2) Das Buch ist schön
Das schöne Buch
Ein schönes Buch

Et, d'autre part, la différenciation en plusieurs mots grammaticalisés constituant le paradigme d'un unique élément n'est pas réservée aux catégories majeures N, V, A, ADV. En français, bien des « mots grammaticaux » sont les supports de marquages flexionnels : articles définis et indéfinis, adjectifs et pronoms démonstratifs, possessifs, interrogatifs, formes complexes du relatif

6. Mais en maori certains adverbes s'accordent en voix avec le verbe qu'ils modifient (cf. Stump, 1998 : 22).

varient en nombre et/ou en genre et les pronoms personnels sont marqués en cas.

CAS DU FRANÇAIS	MORPHOLOGIE CONSTRUCTIONNELLE	MORPHOLOGIE FLEXIONNELLE
UNITÉS BASES	Les lexèmes, définis comme appartenant à des « catégories majeures » N, V, A et ADV, formant classes ouvertes ¹ .	a) Des membres des classes ouvertes (mais l'adverbe est généralement invariable) b) Des membres des classes fermées : déterminants, pronoms.
UNITÉS CONSTRUITES	Des lexèmes (de catégorie N, V, A, ADV)	Les formes grammaticalisées des lexèmes et des mots grammaticaux

1. NB. Aucune unité appartenant à une classe fermée, sauf exception remarquable. Cf. *tutoyer/vouvoyer* sur les bases de pronoms, *combientième* sur la base de *combien*.

Tableau 3.

Ainsi les éléments qui, dans le cadre des opérations de construction morphologique, sont les bases des lexèmes complexes, d'une part, celles des « mots grammaticalisés », d'autre part, ne constituent pas une classe homogène du point de vue de l'appartenance catégorielle. Et ce pour une raison majeure qui est l'exclusion des « mots grammaticaux » hors du champ de la morphologie constructionnelle, face à leur affectation possible par la flexion.

On note que le concept de « catégorie lexicale majeure » est utilisé ci-dessus par Aronoff de manière idiosyncratique et ne correspond pas à l'usage qui en est fait par la grammaire générative ; d'après son contenu, on voit que c'est le concept traditionnel de classe ouverte qui est visé. Or les deux notions opèrent des rassemblements différents :

– Les ensembles des N, V, A, Adv sont des classes ouvertes, en tant qu'elles sont définies par le nombre illimité de leurs membres. Cette illimitation est elle-même causée par deux phénomènes, le phénomène linguistique grammatical de la construction morphologique, et le phénomène socio-linguistique de l'emprunt⁷.

– En revanche la notion de catégorie lexicale majeure dans les analyses chomskyennes rassemble les P (prépositions) avec N, V, A, sur la base de la notion de « tête » : le N est la tête d'un groupe nominal, comme la préposition est la tête d'un groupe prépositionnel. Il y a donc une disjonction entre l'analyse de l'architecture des groupes syntaxiques, qui retient P comme une tête, et qui ne retient en général pas la catégorie ADV à ce titre, et l'analyse en termes de classes ouvertes *vs* fermées, qui identifie les ADV⁸ comme constituant une classe ouverte et les P comme constituant une classe fermée.

7. À quoi il faudrait ajouter le phénomène de lexicalisation de syntagmes, de manière à spécifier le statut de (être sur le) *qui vive*, (mépriser le) *qu'en dira-t-on*, les emplois contemporains de *état des lieux* (« c'est un état des lieux des plantes les plus menacées en France »), etc.

8. Les adverbes sont en nombre illimité des unités construites morphologiquement sur la base d'adjectifs par suffixation en *-ment*, et on a pu se demander si certains adverbes simplex sont les bases d'adjectifs dérivés (cf. *loin/lointain*, *tard/tardif*, Aliquot, 1996 : 304).

2. L'exclusion des « mots grammaticaux » hors du champ de la Morphologie constructionnelle

On peut avoir pour objectif d'obtenir cette exclusion des mots grammaticaux hors du domaine de la Morphologie Constructionnelle au titre d'un principe théorique, comme Zwicky (1990) dans son article « Inflectional Morphology as a (sub)component of grammar », que nous résumons maintenant.

2.1. Les affixes flexionnels

Les affixes flexionnels sont exclus de toute prise en compte par les opérations de la morphologie constructionnelle. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir défini le lexème comme la base des opérations de dérivation, à savoir l'unité lexicale en tant qu'elle n'est pas spécifiée pour des catégories grammaticales impliquées par la structure syntaxique. Ainsi les cas de dérivation à base verbale en français (N déverbaux agentifs, N déverbaux abstraits, A en *-able*, N composés de structure [VN], N déverbaux d'instrument, etc.) imposent d'identifier le lexème PERCER dans *perçoir*, *perceuse*, *percement*, *percée*, *perce-oreille* et *perce-neige*, c'est-à-dire l'unité lexicale identifiée par les trois propriétés du sens, de la forme phonologique et de l'appartenance catégorielle, en tant précisément qu'elle n'est pas spécifiée pour les catégories grammaticales de Temps, de Personne, de Nombre, de Mode, pour lesquelles son appartenance catégorielle la programme, et qu'elle devra obligatoirement spécifier en les affichant, au titre de l'actualisation syntaxique, dans tout contexte.

2.2. Les mots grammaticaux

Les mots grammaticaux sont les modes d'expression des mêmes relations syntaxiques qui sont morphologiquement exprimées par les affixes flexionnels. Selon les langues, ou dans une même langue, ces relations grammaticales sont exprimées selon le mode syntaxique ou selon le mode morphologique. Par exemple (Zwicky, 1990 : 230), on trouve la préposition *of* de l'anglais en équivalence avec le clitique *'s*, ou le comparatif à adverbe de degré en équivalence avec le comparatif morphologique suffixé :

- (3) the discovery of the city / the city's discovery
more handsome / handsomer

On observe aussi l'occurrence simultanée des deux modes, par exemple en suédois, dans le SN, la catégorie Défini est marquée à la fois par la présence du mot grammatical *det* et par celle du suffixe *-et* :

- (4) det store hus-et
ART.DEF ADJ N - SUFFIX
la grosse maison

2.3. Équivalence des mots grammaticaux et des marques de flexion

Si on établit que les « mots grammaticaux » sont les marqueurs des relations syntaxiques, au même titre que les suffixes flexionnels, l'exclusion de ceux-ci implique l'exclusion de ceux-là :

I have treated inflection as the realization of grammatical category features on individual lexemes and I now propose that particle lexemes are also realizations of

grammatical category features, pure combinations in fact of syntactical and grammatical category features, with no other semantics. [...] Saying that particle lexemes as well as inflection are realizations of grammatical categories thus predicts that both do not constitute input unities of the derivational morphology. (*Ibid.* : 230)

Ainsi peut-on considérer comme un seul et même phénomène l'exclusion des mots grammaticalisés et l'exclusion des « mots grammaticaux » hors du champ de la morphologie dérivationnelle. Les mots grammaticaux non affixes (articles, prépositions, adverbes de degré, etc.) constituent au même titre que les affixes flexionnels des actualisateurs syntaxiques.

Bound grammatical morphemes are defined as morphological spelling operations in the literal sense of morphological, *i.e.* modifications of the phonological form (morphè) of lexemes. These modifications mark, express, or spell the same closed grammatical categories, as do [...] free grammatical morphemes. (Beard, 1995 : 44)

On identifie ainsi selon un principe explicatif quels sont les éléments susceptibles de fournir des bases à la construction de lexèmes complexes en faisant la démarcation entre les lexèmes d'une part, les mots grammaticalisés et les mots grammaticaux d'autre part. Le principe explicatif consiste à repérer la non-pertinence pour la « formation de lexèmes » de tous les éléments voués à l'expression des relations syntaxiques, c'est-à-dire des relations entre un élément et la structure plus vaste dans laquelle il figure, que ces éléments aient le statut d'affixes ou d'unités libres⁹.

Dans le cas de la Morphologie flexionnelle, en revanche, on n'est pas à la recherche d'un principe explicatif qui préside à la démarcation des mots fléchis et des mots non-fléchis, ni pour une langue donnée, ni *a fortiori* de façon trans-linguistique, puisqu'il existe des langues totalement dépourvues de flexion. La morphologie flexionnelle n'est pas nécessaire, précisément parce que les informations grammaticales qu'elle note peuvent l'être par l'usage des mots grammaticaux « libres » selon la démonstration de Zwicky.

It might seem that inflection is a topic of rather limited interest to the theory of grammar, given that so many languages have little or no inflectional morphology. However there are **special relationships** between inflection and a type of lexemes that is exemplified in **all the world's languages**, so that inflectional morphology cannot be so easily dismissed as a collection of exotica ; these lexemes labeled grammatical words, particle words, non lexical items, or particles, I will call them particle lexemes. (Zwicky, 1990 : 230)

Le choix des types d'items susceptibles d'être fléchis est propre à chaque langue (*cf.* ci-dessus le contraste entre les adjectifs en anglais, allemand, français), comme le phénomène tout entier de la flexion elle-même.

Parmi les effets de l'exclusion des « mots grammaticaux » comme bases de construction de lexèmes, on note le cas de ce que Emonds (1985 : 162-4) appelait des « disguised lexical words », soit des lexèmes employés en guise de « mots grammaticaux », tels les adjectifs *divers* et *différents* dans leur rôle de détermi-

9. Nous sommes donc d'accord avec le fait d'établir une équivalence fonctionnelle entre affixes flexionnels et mots grammaticaux, mais il faudrait réfléchir davantage à la proposition de Zwicky, parce que les « mots grammaticaux » ne sont pas la réalisation de valeurs des catégories grammaticales (Singulier, Cas génitif, etc.) au sens où les affixes flexionnels le sont.

nants indéfinis. Comme prévu, ils ne peuvent dans ce rôle, où ils sont non-prédicatifs, servir de base à la construction d'un lexème complexe :

- (5) a. Différentes personnes m'ont confirmé la nouvelle
*La différence des personnes qui m'ont confirmé la nouvelle
- (5) b. Il me manque diverses choses
*La diversité des choses qui me manquent
- (5) c. Les jumeaux sont très différents
La différence entre les deux jumeaux

3. Nature des bases et relations sémantiques

Nous avons identifié les deux termes d'une relation morphologique comme étant soit un lexème et l'une de ses formes grammaticalisées, s'il s'agit de morphologie flexionnelle, soit deux lexèmes distincts, s'il s'agit de morphologie constructionnelle.

3.1. Constance des propriétés sémantiques

Si les affixes flexionnels sont la réalisation de traits grammaticaux afférents à la structure syntaxique dans laquelle est inclus le lexème, on s'attend à ce que chacun des mots grammaticalisés du paradigme comporte l'ensemble intégral des propriétés sémantiques du lexème.

Ainsi les propriétés sémantiques de la forme fléchie sont-elles entièrement et mécaniquement déductibles de l'identification du lexème radical et des affixes en tant que ceux-ci sont l'exposant d'une valeur de trait ou d'un ensemble cohérent de valeurs de traits. Il serait inconcevable d'avoir à mémoriser un sens particulier d'un verbe à une certaine forme – par exemple, à spécifier le sens du verbe *manger* à la seconde personne du pluriel du conditionnel présent. La construction du verbe aussi est supposée constante : il serait inconcevable de spécifier qu'au passé simple le verbe *manger* est caractérisé par une construction intransitive.

De la nature des deux termes pris dans la relation morphologique, on infère également que le phénomène de la flexion est maximalelement productif. Puisque l'existence de tel patron d'obtention des « mots grammaticalisés », ou paradigme, est identificatoire de la classe d'unités, on s'attend à ce que les procédés flexionnels soient à la fois réguliers du point de vue sémantique et maximalelement effectifs¹⁰.

10. On distinguera parmi les cas de productivité restreinte, les cas de défektivité formelle : le verbe *frir* ne se conjugue pas à la 1^{re} et 2^e personnes du pluriel du présent (**nous frions*, **vous friez*), ni à l'imparfait, faute d'un thème approprié – et les cas de défektivité systématique sémantique, telle l'exclusion des 1^{re} et 2^e personnes avec les verbes météorologiques : *il pleut*, *il gèle*. En sens inverse, la logique du paradigme flexionnel ne fait pas prévoir que telle case puisse recevoir deux réalisations concurrentes. Or des cas de « doublets flexionnels » (Stump, 2001 : 256) existent : les deux pluriels *brothers* et *brethren*, les participes *burnt* et *burned* en anglais, *perso* et *perduto* en italien, *je peux* et *je puis*, *il s'assied* et *il s'assoit*, etc.

3.2. Héritage sous bénéfice d'inventaire

En revanche, quand il s'agit de calculer la relation sémantique entre deux lexèmes dont l'un, L2, est dérivé de l'autre, L1, on a affaire à un héritage sous bénéfice d'inventaire. En effet la représentation sémantique de L2 va dépendre en tout cas de l'instruction que la règle définit comme modification de la représentation sémantique de L1, et de la nature du rapport catégoriel qu'elle instaure.

3.2.1. Les fondements sémantico-pragmatiques des rapports catégoriels

Alors que, par définition, la flexion est identificatoire d'une catégorie, le cas prototypique de la dérivation est de celui d'un rapport hétérocatégoriel entre deux lexèmes¹¹. L'existence de la morphologie dérivationnelle est liée à la nécessité de la différenciation des catégories. On peut, en suivant les analyses de Croft (1991), classer les catégories selon deux dimensions : la classe sémantique et la fonction pragmatique. Les classes sémantiques discriminent les objets, les propriétés, les évenances (terme qui réunit les actions et les états), en fonction des caractères de persistance, de gradabilité, de stativité et de valence (Croft, 1991 : 65). On peut identifier parmi les fonctions pragmatiques, la fonction de référence (fournir à l'auditeur les entités dont on dit quelque chose), celle de prédication (dire quelque chose), celle de modification (préciser l'identité de ce dont on parle). Croft met en marche le système de différenciation des catégories à partir de deux hypothèses :

(a) Les items des classes majeures prototypiques appartiennent à une catégorie et une seule (*blanc, pur* : adjectif, *pierre, roi* : nom, *marcher, manger* : verbe)

(b) il y a une corrélation par défaut entre les catégories grammaticales et les fonctions pragmatiques :

	NOM	ADJECTIF	VERBE
Classe sémantique	Objet	Propriété	Évenance
Fonction pragmatique	Référence	Modification	Prédication

Tableau 4.

Sur ces bases, on dira en suivant Croft que la morphologie constructionnelle a fonction de fabriquer des unités qui puissent servir à répondre aux trois fonctions pragmatiques, c'est-à-dire à passer, en ce qui concerne la propriété BLANC, par exemple, de la fonction de modification qui est celle de l'adjectif primaire (les fleurs *blanches* du lilas) à la fonction de référence (l'éblouissante *blancheur* des fleurs du lilas) ou à la fonction de prédication (ses cheveux *sont tout blancs*).

11. On pourrait se demander si les cas d'homocategorialité forment une sorte de sous-système sémantique qui rassemblerait les diminutifs (le rapport de *jardinet* à *jardin*) et les collectifs (le rapport de *colonnade* à *colonne*, de *valetaille* à *valet*, de *sapinaie* à *sapin*) et des cas de quantification exprimés par des préfixes (*sous-payer, surcharger*) avec comme pôles la négation (*impur/pur*), l'inversion de processus (*coudre/découdre*) ou de notion (*anti-héros*) et la réitération (*recoudre*). Le travail est à faire.

3.2.2. De l'inexistence de paradigme dérivationnel

De ce schéma qui croise les classes sémantiques et les fonctions pragmatiques des catégories, on n'induit aucunement l'existence d'un paradigme dérivationnel. À la différence de la flexion, fondée sur un nombre fixe d'attributs obligatoires commandant des valeurs en opposition (nombre : {sing, plur}, ou {sing, plur, duel}), les capacités dérivationnelles d'une langue ne sont pas organisées de cette façon obligatoire et limitée.

3.2.2.1. Les rapports catégoriels ne sont pas organisés en paradigme

À la possibilité structurale d'une assignation catégorielle associée à une certaine contribution sémantique, il se peut qu'aucun lexème construit ne corresponde. Par exemple :

– au verbe *parler* ne correspond aucun N de procès (**parlage* semble agrammatical, ni *parlure* ni *parlement*, ni *parler* ne sont des N de procès) ; il reste à établir si cette lacune est l'effet d'obstacles sémantiques ou formels, ou d'événements diachroniques, ou une pure contingence ;

– des adjectifs simples comme *morne*, *frêle*, *vague* ne sont les bases d'aucun N de propriété. L'enquête est à poursuivre ;

– des termes simples restent dénués de dérivés. Par exemple, on lit à l'article 'cadeau' dans le DHLF : « depuis l'extinction de *cadeler*, v.tr., et de *cade-lure*, n.f., *cadeau* n'a produit aucun dérivé avec son sens moderne si ce n'est le v. tardif *cadeauter*, v.tr. (1844) "gratifier qqun de qqch", d'usage rare et familier, en dehors de l'Afrique où il est normal et courant » ;

– en sens inverse, l'autre phénomène qui contredit la logique du paradigme consiste, par exemple, en la pluralité de lexèmes déverbaux abstraits, par concurrence de procédés (suffixation/ conversion) ou concurrence de suffixes :

- (6) le dépôt/ la déposition/ la dépose
invite/ invitation
manque/manquement
perce (mettre un tonneau en perce)/ percée/ percement/ perçage

3.2.2.2. Les rapports catégoriels sont soumis à des contraintes sémantiques

L'idée de procéder au calcul des propriétés sémantiques de L2 à partir des propriétés de L1 est donc fondée sur l'idée que les propriétés de L1 sont (déjà) connues. Or le phénomène morphologique de dérivation peut être l'occasion même d'identifier certaines propriétés sémantiques des bases. C'est pourquoi nous avons parlé d'héritage sous bénéfice d'inventaire. La morphologie constructionnelle constitue ainsi un poste d'observation pour explorer la sémantique lexicale. Et les règles de dérivation jouent le rôle de révélateur de l'organisation du lexique.

Par exemple, la construction de N déverbaux en *-eur* exige que le verbe base comporte un argument de type proto-agent. Un argument est de type proto-agent s'il vérifie au moins l'une des propriétés de protoagentivité identifiées par (Dowty 1991) et (Foley & Van Valin 1984), appelées ci-dessous :

Type	Inférences	Exemples
agentivité forte	<ul style="list-style-type: none">• impliqué volontairement, conscient• cause de l'événement	<i>chanteur, mangeur</i> <i>tueur, lanceur</i>
agentivité faible	<ul style="list-style-type: none">• l'événement peut lui être imputé	<i>ronfleur, dormeur</i>

Dans le cas de verbes dotés de plusieurs constructions appariées à des contributions sémantiques distinguables, on prédit que les règles morphologiques s'appliqueront de manière différenciée, en fonction de la présence ou de l'absence de l'argument de type proto-agent requis dans la structure argumentale du verbe base, ce qui permet de rendre compte des contrastes suivants et de caractériser les verbes ci-dessous comme les membres d'une alternance bien représentée en français entre construction causative et construction inaccusative :

- (7) (1a) Pierre est tombé du toit./*Pierre est un tombeur.
 (1b) Kostunica a tombé Milosevic./Kustunica est le tombeur de Milosevic.
 (1c) Pierre tombe toutes les filles/Pierre est un tombeur.
 (2a) Pierre a flambé son héritage en un mois./Pierre est un flambeur.
 (2b) Le feu flambait dans la cheminée./*C'était un beau flambeur.
 (3a) Gengis Khan réussit à rassembler les Mongols./Gengis Khan fut le rassembleur des Mongols.
 (3b) Le Prado rassemble les chefs-d'œuvre de Velasquez./*Le Prado est le rassembleur des chefs-d'œuvre de Velasquez¹².

L'exploration des régularités de morphologie dérivationnelle conduit ainsi à poser à nouveaux frais la question de l'identité sémantique des lexèmes :

« Lexical rules have access to the thematic relations associated with particular arguments, while there is no reason to believe that a syntactic rule could ever affect say exactly *agents* (as opposed to affecting exactly *subjects*). » (Anderson, 1988 : 149)

On parvient alors presque à prévoir théoriquement l'inexistence de paradigme dérivationnel à partir du fait que l'individu lexical unique dont un supposé paradigme dérivationnel serait un caractère identificatoire ne se laisse pas aisément déterminer. La flexion, à cause de son unicité même (une unique flexion de *tomber*, compte non tenu du fait que cette forme lexicale instancie deux constructions, correspondants à deux schémas valenciels, cf. (1a/1b de (7)) ci-dessus) identifie une unité. Mais le schéma d'organisation des possibilités dérivationnelles, à quel type d'objet le rapporter ? L'identification sémantique d'un individu lexical passe par la reconnaissance de constructions elles-mêmes identificatrices. Et le rapport entre l'individu lexical L1 et l'individu lexical L2, peut se jouer selon un régime continu de disjonctions¹³, ou, disons, de non-recouvrements. Ainsi le lexème MONTER₁ en tant qu'il instancie la construction transitive à deux arguments *monter* (x,y), avec le sens de « assembler les éléments constitutifs d'un tout » est la base des N MONTEUR, MONTAGE. Mais il faut dire aussi qu'un lexème MONTER₂ en tant qu'il instancie une construction intransitive, dont l'interprétation met en jeu un mouvement à direction inhérente, est la base du N MONTÉE. Tout l'appareil dérivationnel de MONTER₁ et de MONTER₂ est disjoint.

4. L'hypothèse de la « split morphology »

4.1. Contenu de l'hypothèse

Cette hypothèse se présente comme une modélisation possible des différences observées ou déduites entre flexion et dérivation.

12. Exemples repris de Fradin B. & F. Kerleroux (2003).

13. Cf. Fradin B. & F. Kerleroux (2003, à par.) et (2001).

La distinction entre flexion et dérivation affecte tous les points par où on a caractérisé l'existence d'une relation morphologique entre deux objets lexicaux :

- Les unités primitives ne sont pas les mêmes. Seuls les lexèmes définis comme N, V, A, Adv, constituent des bases pour des opérations de dérivation ; mais sont susceptibles d'être fléchis et des lexèmes et des mots grammaticaux.
- Les unités morphologiquement construites ne sont pas du même type, à savoir des lexèmes complexes dans un cas, des « mots grammaticalisés » dans l'autre.
- La relation sémantique entre les unités de base et les unités construites n'est pas entièrement prédictible et est susceptible d'idiosyncrasie dans le cas de la dérivation. L'uniformité de l'interprétation des valeurs attachées à la flexion se déduit du fait que les catégories grammaticales constituent un ensemble clos de spécifications obligatoires, un paradigme.
- La flexion n'est pas un élément indispensable de l'architecture des langues. Ce caractère dispensable doit donc être prévu par les représentations que l'on se donne de la grammaire tout entière.

On a cherché à enregistrer ces différences, non pas une par une, mais de façon synthétique. Telle est la ligne de raisonnements, que l'on peut suivre dans des textes plus ou moins récents, ligne qui aboutit à l'hypothèse de la « Split Morphology », ou Morphologie divisée¹⁴ qui fait les propositions suivantes :

Il n'y a pas de raison de laisser côte à côte dans une composante dont on ne parvient pas à définir la spécificité unitaire avant bifurcation, les régularités dérivationnelles de la construction de lexèmes et les régularités de la constitution des formes fléchies, qui peuvent être définies dans l'ignorance les unes des autres.

Il y aurait donc deux localisations séparées des régularités morphologiques,

- d'une part une composante de morphologie dérivationnelle, interne au composant du Lexique,
- d'autre part un ensemble de règles d'épel des formes phonologiques des représentations morphe-syntaxiques des termes lexicaux, qui serait un sous-composant post-syntaxique.

L'analyse consiste à définir l'interaction de la flexion avec la syntaxe : « Inflection is what is relevant to syntax » (Anderson, 1982 : 587). Les formes flexionnelles sont le reflet, le marquage redondant de la différenciation des catégories grammaticales que la structure syntaxique identifie, et dont elle programme, en particulier, la propagation au moyen des deux relations fondamentales que sont l'accord et la rection. Par ces deux relations, un élément (lexical ou grammatical) est le porteur des marques identificatrices de sa position syntaxique dans la structure plus vaste à laquelle il appartient. Il s'agit soit de marquer la relation d'appartenance à un syntagme, soit de marquer la relation de dépendance par rapport à un terme assignateur de cas (le plus souvent verbe ou préposition), soit de marquer le domaine phrastique, en tant que tel, comme le fait la catégorie de Temps qui s'interprète au niveau de la phrase, quel que soit l'hôte auquel est attachée la marque de Temps.

14. Thèse défendue par Anderson, 1982, 1992, poursuivie par Perlmutter 1988, Beard, 1995, attaquée par Booij, 1993, et par Stump, 1990, plutôt contrecarrée par Carstairs McCarthy, 1992.

Ainsi la définition d'Anderson donnée au § 1. est-elle précisément exacte. Ne pas distinguer ces deux mises en œuvre de la variation morphologique reviendrait à ne pas distinguer les relations de sémantique lexicale et les relations syntaxiques. Autrement dit, la distinction, nettement prévisible, entre dérivation et flexion, est le reflet de la distinction des organisations linguistiques centrales que sont le lexique et la syntaxe – ce qui est, sinon une grande découverte, du moins un bon résultat. C'est ce à quoi aboutit Aronoff (1994 : 126-127) :

[...] derivation and inflection are not kinds of morphology but rather uses of morphology: inflection is the morphological realization of syntax, while derivation is the morphological realization of lexeme formation. Morphology can be put to either derivational or inflectional ends, and the same morphology can sometimes serve both¹⁵.

4.2. Les avantages de la Morphologie divisée

La division permet de représenter le fait que la morphologie flexionnelle n'est pas un élément nécessairement présent dans l'architecture de la grammaire des langues :

Un nombre considérable de langues n'ont pas de flexion, mais il n'y en a probablement pas sans dérivation¹⁶. Ce que nous venons d'énoncer, c'est un des fameux universaux linguistiques de J. Greenberg (1973), à savoir Universal n° 29 : « Si une langue possède la flexion, elle possède nécessairement la dérivation aussi. » (Mel'cuk, 1993 : 301-302).

On peut donc représenter le fait que le choix des types d'unités susceptibles d'être fléchies est une propriété qui se caractérise langue par langue (cf. ci-dessus les adjectifs en anglais, allemand, français), comme le phénomène tout entier de la flexion elle-même.

Le fait d'assigner les processus dérivationnels à un composant distinct, le lexique, permet d'avoir une représentation explicite du fait que la syntaxe traite les unités lexicales (les lexèmes) comme des unités atomiques intègres, quel que soit leur statut morphologique – simple ou complexe :

Les formations dérivationnelles, par définition, ne mettent pas directement le mot en relation avec d'autres constituants, comme le font les formations flexionnelles. Leur importance grammaticale vient surtout de leur responsabilité dans la répartition des mots dans différentes classes : les membres des classes de mots qui proviennent d'une dérivation ont en effet le même statut grammatical, les mêmes paradigmes flexionnels et les mêmes fonctions syntaxiques que les autres membres de la classe qui ne sont pas des dérivés. (Robins, 1973 : 218)

15. Une forme suffixale comme *-ing* en anglais sert à la fois à fléchir le V (forme progressive : *he is singing now*) et à construire un N déverbal. Des observations analogues portent sur *-ed* (prétérit, participe passé dans *boiled*, et suffixe dérivationnel dans *blue-eyed*. Cf. Beard (1995 : 382).

16. Cette affirmation suppose qu'on inclut la composition dans la morphologie constructionnelle, cf. les remarques de Matthews sur le chinois (1991 : 20) et Packard (1998).

4.3. Les objections à la morphologie divisée

Dans cette perspective de division, on peut se demander à nouveau ce que recouvre l'emploi de l'hyperonyme « morphologie » : serait-ce la propriété pour un domaine « mot » d'être analysable, et, dans le sous-ensemble des cas de morphologie affixale, d'être décomposable en d'autres segments que ses phonèmes ? Serait-ce la communauté des procédés d'altération des formes ?

Si l'on envisage la diversité des phénomènes de variation morphologique présentés par les langues, il pourrait sembler que tous les procédés, concaténatifs (préfixation, suffixation, infixation, reduplication) et non concaténatifs (changement d'accent, apophonie, morphologie prosodique) sont susceptibles d'être mis en jeu dans la construction des deux types de rapports entre la forme et l'intelligible que nous avons discriminés. Si ce n'est que, par définition, on ne trouve ni procédé de conversion ni procédé de composition au service des réalisations flexionnelles :

a) Par définition, le procédé de la conversion ne peut trouver place à l'intérieur d'un système flexionnel puisque cette opération morphologique sans manifestation formelle n'établit de relation qu'entre deux lexèmes de catégorie différente (écouter V > écoute N).

b) Quant au procédé de composition, dans la mesure où il met en jeu deux lexèmes, et dans la mesure où la flexion est le mode d'appareillement formel entre mots grammaticalisés d'un unique lexème, on peut estimer qu'il y a une contradiction dans les termes à envisager la possibilité d'une composition de deux lexèmes différents au titre de la flexion. Certes la terminologie grammaticale française parle de « formes composées » dans la conjugaison d'un verbe, mais ces formes dites composées ne respectent pas une propriété définitoire des lexèmes composés, à savoir leur façon de constituer un domaine étanche, impénétrable pour tout élément externe. Or les formes dites composées de la conjugaison d'un verbe n'opposent pas de barrière à l'insertion de divers éléments, fût-ce de façon contrainte, entre l'auxiliaire et le participe : la négation, des adverbes, des incises.

- (9) J'ai **enfin** pensé que
Je n'ai **pas** pensé que
Il est **alors** venu
Il est, **contre toute attente**, arrivé à la nuit tombée
Il a **finalement** mangé le morceau

Il s'agit donc d'expressions analytiques et non pas de « mots composés ». Par opposition à des composés morphologiques qui sont, eux, en tant qu'unités lexicales construites, impénétrables :

- (10) *une production franco-**très**-italienne
*un lance-**grande**-flamme
*un requin-**assez**-marteau

Le modèle de Morphologie Divisée fait la proposition que tous les phénomènes morphologiques se répartissent soit comme flexionnels, soit comme dérivationnels. Or des travaux récents ont mis dans un jour nouveau des phénomènes que tout amène à caractériser comme morphologiques, et qui ne ressortissent justement pas à l'établissement de relations entre la forme et le sens telles qu'elles sont définies respectivement au titre de la flexion et de la dérivation.

5. L'organisation « purement morphologique » de la variation des formes

La Morphologie Divisée aboutit au résultat annoncé : il n'y aurait pas de Morphologie tout court : toutes les données morphologiques ressortissent soit à la flexion, soit à la dérivation. Et l'étymologie (fausse) que nous avons fait figurer dans notre titre fait prévoir que l'altération de la forme est toujours corrélée à un intelligible, d'ordre syntaxique (relation avec d'autres éléments constituants de la phrase, par le partage de catégories morphosyntaxiques) ou d'ordre sémantique (relation avec la représentation sémantique d'un autre lexème).

Or nous savons bien que *morphologie* signifie « science des formes », depuis l'invention néologique de Goethe¹⁷, qui l'appliqua à la biologie et à la géologie. Il s'agit maintenant de savoir si toute l'organisation de la variation formelle des unités lexicales est nécessairement impliquée dans la manifestation d'un sens (interprétation sémantique d'un lexème en tant que construit à partir d'un autre, identification des valeurs des catégories que constitue le paradigme de la flexion).

Plusieurs travaux récents (Maiden, 1992, Aronoff, 1994) ont attiré l'attention sur des phénomènes qui sont de nature morphologique, au sens où la variation formelle n'est pas l'effet de commandes phonologiques aveugles à l'individualité lexicale, et qui ne sont corrélés à rien, ni à une interprétation sémantique, ni à l'expression d'un trait morphosyntaxique. Pour distinguer ce niveau d'organisation des formes, Aronoff le dénomme « morphomique ». Les deux cas principaux sont l'existence même de classes flexionnelles et l'allomorphie des bases¹⁸. Ainsi Aronoff, puis Stump (2001) et Boij (2002) font-ils état de phénomènes qu'ils appellent purement morphologiques (« purely morphological »), lesquels font donc obstacle au classement exhaustif binaire de la Morphologie divisée – doublement obstacle même, puisque, d'une part, l'allomorphie des bases ne peut être assignée ni à la dérivation ni à la flexion, par le fait qu'elle n'assure aucune fonction dans une relation entre forme et sens, comme nous allons le voir, et que, d'autre part, le phénomène de radicaux allomorphes se manifeste dans les deux aires, tant dans les paradigmes flexionnels que dans les règles de dérivation et de composition.

« How many morphologies are there? » se demandait Beard à l'orée de son livre de 1995. Les phénomènes de type « morphomique » constituent-ils un troisième type à côté de la Flexion et de la Dérivation ? Ou bien faut-il remettre en cause le mode de calcul initial, fondé sur un principe implicite d'isomorphisme : une forme/un sens ? En effet, seule l'entité morphème telle que conçue par Baudouin de Courtenay est un élément défini par son caractère biface. En revanche si la morphologie n'a pas pour unité les morphèmes, mais les lexèmes, et si la relation de la forme et du sens des signes n'est pas conçue comme une relation directe entre des segments bifaces, alors il y a place pour des versions « séparationnistes » de la morphologie, où la construction de la

17. Goethe, *Zur Morphologie*, 2 vol., Stuttgart et Tübingen, 1817-1823. La première traduction française date de 1837.

18. Il y a pour le français deux études de l'allomorphie radicale, restreintes, l'une, à la dérivation (Corbin, 1987), l'autre, à la flexion (Boyé, 2000).

forme et la construction du sens ne sont pas le revers direct l'une de l'autre. Nous allons présenter trois exemples d'allomorphie des radicaux.

5.1. Le troisième radical du verbe latin

Aronoff (1994) appelle « third stem » le radical qui apparaît en troisième position dans le listage traditionnel qu'on fait pour identifier un verbe en latin, qu'il s'agisse de *amo, amavi, amatum* ou de *fero, tuli, latum*. On désigne les deux premiers radicaux comme le radical du présent et le radical du parfait, mais le dernier ne peut être identifié ainsi par une mise en correspondance sémantique. En effet, ce troisième radical peut être défini seulement par l'ensemble des formes (flexionnelles et dérivationnelles) qui se construisent à partir de lui, autrement dit par sa place dans le système morphologique de la langue.

Ce radical comporte la voyelle thématique et une consonne, —t— (*perturb-a-t—*) ; en l'absence de voyelle thématique, le contact de —t— avec une autre occlusive dentale provoque une assibilation (*mitt-t—* > *miss—*, *lud-t—* > *lus—*). Il est la base de neuf formes construites¹⁹ :

– Trois formes flexionnelles : participe passé passif, participe futur actif, supin.

Verbe inf	3 ^e radical	Part. passé	Part. futur	supin
lauda-re	laudat-	laudat-us	laudat-ur-us	laudat-um
fer-re	lat-	lat-us	lat-ur-us	lat-um
vehe-re	vect-	vec-t-us	vect-ur-us	vect-um

– Trois formes dérivées nominales : N d'agents en *-or*, N déverbaux en *-ito*, N en *-ur(a)*.

Verbe PST	3 ^e radical	N dérivé
scribo 'écrire' pingo 'peindre'	script- pict-	script-ura pict-ura
cogito 'penser' munio 'fortifier'	cogitat- munit-	cogitat-io munit-io
vinco 'vaincre' cano 'chanter'	vict- cant-	vict-or cant-or

– Trois formes dérivées verbales : V désidératifs en *-urio*, V itératifs en *-ito*, et V intensifs.

Verbe PST	3 ^e radical	Verbe dérivé
edo 'manger'	es-	esurio 'être affamé'
video 'voir'	vis-	visito 'voir souvent'
volvo 'rouler'	volut-	voluto 'rouler'

Ce troisième radical est indépendant de toute valeur syntaxique ou sémantique comme en témoigne, entre autres, parmi les formes fléchies, l'interprétation « actif » du participe futur et l'interprétation « passif » du participe passé. Ou encore, soit le verbe *vincere*, « vaincre » son troisième radical *vict-* sert à construire et le participe passé passif *victus* (« vaincu ») et le N déverbal *victor*

19. Les exemples sont repris de Aronoff (1994 : 38).

(« vainqueur »). C'est pourquoi Aronoff l'appelle « a particular morphomic form of the verb », une pure « sound form » et non pas le signifié d'un lexème.

Aronoff points out that in Latin a verb has three stems (which may be idiosyncratic or derived by regular and productive operations) but that it is not possible to say that a given stem has a meaning as such. It functions as part of a morphological system but as a pure phonological form – a further instance of separationism. The stem as such has no meaning but contributes non-compositionally to the meaning of the whole word form. (Spencer & Zwicky, 1998b, 7)

Booij commente très précisément ce qui distingue l'allomorphie des radicaux d'autres phénomènes de variation morphologique supposés illustrer le principe de compositionnalité :

On the other hand, they are not normal morphological rules because they do not add a meaningful morpheme to a base, but introduce a form change that has no semantic counterpart. (Booij, 1997 : 32)

Cette remarque nous fait donc toucher du doigt les deux possibilités de définition de la morphologie : comme le système d'organisation des morphèmes, ou comme le système de l'organisation des formes des lexèmes. Et si la première version, structuraliste, a été récusée sur la base des données empiriques²⁰, le modèle d'une morphologie à base morphème est encore susceptible de faire preuve d'attraction, précisément à cause de sa simplicité :

Within a simple theory, every sound form has a meaning, and when we join meanings, we join forms. Lexeme-based theories allow for a more indirect relation between form and meaning, inasmuch as they permit a separation between building a form and building its meaning. » (Aronoff, 1994 : 44)

5.2. Un cas d'allomorphie du radical en sanscrit

Le phénomène d'allomorphie du radical peut avoir des manifestations plus restreintes que celles du 3^e radical du verbe latin analysée par Aronoff, et contrôler un arroi de formes moins variées que les neuf formations latines productives sur cette base. Ainsi en est-il de la déclinaison d'un type d'adjectifs en sanscrit, qui met en jeu deux radicaux, appelés par Stump (2001 : chap. 6) « fort » et « faible ».

Tableau de la déclinaison de l'adjectif BHAGAVANT, 'heureux'²¹

	SINGULIER	DUEL	PLURIEL	
NOM	<i>bhagavan</i>	<i>bhagavant-au</i>	<i>bhagavant-as</i>	Radical fort
ACC	<i>bhagavant-am</i>	<i>bhagavant-au</i>	<i>bhagavat-as</i>	Radical faible
INSTR	<i>bhagavat-a</i>	<i>bhagavad-bhyam</i>	<i>bhagavad-bhis</i>	
DAT	<i>bhagavat-e</i>	<i>bhagavad-byam</i>	<i>bhagavad-bhyas</i>	
ABL	<i>bhagavat-as</i>	<i>bhagavad-byam</i>	<i>bhagavad-bhyas</i>	
GEN	<i>bhagavat-as</i>	<i>bhagavat-os</i>	<i>bhagavat-am</i>	
LOC	<i>bhagavat-i</i>	<i>bhagavat-os</i>	<i>bhagavat-su</i>	

Tableau 5. Déclinaison de l'adjectif *bhagavant*

20. L'objection principale au maintien du morphème comme unité de la morphologie tient à l'existence des procédés non-concaténatifs : en effet, de l'alternance apophonique (*singen, sang, gesungen*) on ne peut extraire nul morphème.

21. Stump (2001 : 170) fait remarquer que la chute de la consonne finale du radical fort non suffixé et la sonorisation de la consonne finale du radical faible devant consonne sont des phénomènes phonologiques du sanscrit, des cas de sandhi.

Stump observe que le radical « fort » est la base des formes masculines au nominatif, accusatif du singulier et du duel, et au nominatif pluriel. Toutes les autres formes du paradigme ont pour base la forme du radical dit « faible ». Il n’y a aucun élément invariant de sens, ni aucun ensemble invariant de propriétés morphosyntaxiques qui accompagne toujours le radical fort, et qui n’accompagnerait jamais le radical « faible » ; la différence de distribution entre les deux radicaux ne peut donc être attribuée ni à une différence sémantique ni à une différence inhérente au contenu d’un trait morphosyntaxique. Stump montre en outre que la phonologie du sanscrit ne saurait suffire à déterminer le choix, puisque l’un et l’autre radical sont combinables avec la même forme suffixale *-as* (ablatif et génitif singulier, nominatif pluriel)²². Il propose donc d’établir que les deux radicaux sont indexés comme les membres de deux catégories morphomiques distinctes, à savoir « fort » et « faible » et que le choix des radicaux dans la déclinaison est effectué par des règles qui sont sensibles à cette différence d’indexation. Stump pose ensuite la question de savoir comment les indices sont assignés aux radicaux d’un lexème (2001 : 171-199), que nous n’abordons pas ici.

5.3. Allomorphie de radicaux en néerlandais

La mise au jour de l’existence de ces « morphomes » sans correspondance avec des faits sémantiques ou morphosyntaxiques a conduit Booij (1996, 1997, 2002) à répertorier des cas d’allomorphie radicale en néerlandais. Il les classe en fonction de leur origine (reflet d’un phénomène phonologique, morphologique, ou d’un processus d’emprunt), ce qui permet justement d’observer, que quel que soit l’événement déclencheur, l’allomorphie du radical constitue une pièce irréductible du dispositif morphologique.

5.3.1. Allomorphies d’origine phonologiques

Le processus d’apocope du schwa final des noms a pour résultat que certains noms ont une forme longue (FL) et une forme courte (FC).

FL	FC	Sens	Élément de mot composé
<i>ere</i>	<i>eer</i>	‘honneur’	<i>ere-schuld</i> / <i>*eer-schuld</i> ‘dette d’honneur’
<i>einde</i>	<i>eind</i>	‘fin’	<i>*einde-ordeel</i> / <i>eind-ordeel</i> ‘verdict final’
<i>aarde</i>	<i>aard</i>	‘terre’	<i>*aarde-bei</i> / <i>aard-bei</i> ‘fraise’

Tableau 6.

La forme longue et la forme brève doivent être simultanément listées comme formes allomorphiques d’un lexème. Usuellement un des deux allomorphes joue le rôle de la forme par défaut, tandis que l’autre est souscatégorisé, par

22. Stump (2001 : 171) écrit en effet « Moreover, the phonology of sanskrit does not suffice to determine the choice between the two stems », suivant apparemment Whitney, 1889. M. Plénat fait état d’une autre analyse, qui rapporte justement l’alternance du thème fort et du thème faible à la caractéristique phonologique de l’accent : « le thème est fort lorsqu’il reçoit l’accent et que la désinence casuelle qui suit commence par une voyelle » (c.p.). Peut-être l’analyse de Stump se situe-t-elle dans une synchronie où le conditionnement n’est plus phonologique.

exemple comme premier terme d'un mot composé. Le résultat est un cas de « pure morphologie » au sens où cette répartition formelle n'est pas conditionnée phonologiquement, ni liée à une relation forme/sens.

5.3.2. L'allomorphie d'origine morphologique

Dans les langues germaniques, le premier terme des composés peut avoir une forme de radical étendu, extension qui a correspondu à une terminaison casuelle dans le cadre d'un syntagme originaire :

dat her-en huis 'la maison du maître' > *dat herenhuis* 'la maison de maître'
die conink-s crone 'la couronne du roi' > *de koninkskroon* 'la couronne royale'

Ce radical « augmenté » a dorénavant le statut d'un allomorphe.

5.3.3. Allomorphie et emprunt

Comme à la fois des mots simplex et des mots complexes ont été empruntés, et que l'allomorphie était manifestée dans la langue source, il en est résulté un très grand nombre de lexèmes à deux radicaux allomorphes, répartis en une forme par défaut et une forme employée dans les formations non-natives :

SIMPLEX	DÉRIVÉ NON-NATIF	DÉRIVÉ NATIF
<i>ratio</i>	<i>ration-eel</i>	
<i>Plato</i>	<i>platon-isme</i>	
<i>drama</i>	<i>dramat-isch</i> <i>dramatis-eer</i>	
<i>filter</i>	<i>filtr-eer</i>	<i>filter-en</i>
<i>center</i>	<i>centr-eer</i>	<i>center-en</i>
<i>orkest</i>	<i>orkestr-eer</i>	

Tableau 7.

6. Conclusion

Le fait de réexplorer cette distinction de la flexion et de la dérivation, organisée dans l'unique domaine du « mot » et manifestée par l'unique moyen de la variation formelle, permet de dégager l'hypothèse implicite selon laquelle la morphologie serait définie par des relations entre la forme et le sens. Et de voir que cette hypothèse est inexacte. Certains aspects de la morphologie constituent des contrastes purement morphologiques, sans aucune contre-partie, ni sémantique ni syntaxique. Ainsi les radicaux allomorphes des lexèmes doivent être différenciés comme porteurs d'indices, dont la seule fonction est de spécifier leur mode d'interaction avec des règles de réalisation de la flexion ou des règles de dérivation et de composition. Ces indices, qu'ils soient appelés « strong/weak » ou « troisième radical du V latin », ou « forme longue/forme courte » sont des catégories « morphomiques », au sens où elles ne jouent aucun rôle dans la grammaire au-delà de ces mises en œuvre autonomes (« autonomous workings », Stump, 2001 : 169) du composant morphologique.

On sait par ailleurs que les recherches menées en morphophonologie depuis vingt ans ont rapporté des moissons de phénomènes formels, tels que la « bonne

forme » est l'objectif visé par toutes sortes d'opérations comme l'haplologie, les contraintes de taille, les opérations dissimilatives, la présence d'interfixes à la jointure du radical et des affixes, etc.²³. Ces corrections et mises au point²⁴, qui visent l'obtention d'une forme optimale appartiennent à l'interface de la morphologie et de la phonologie. Mais le fait brut de l'allomorphie des radicaux exhibe un aspect du réel linguistique qui se caractérise par ceci qu'il ne requiert aucune explication, qu'il ne vise aucune fin, ne découle pas d'une contrainte phonologique et ne met en jeu aucune correspondance avec des phénomènes d'interprétation. On peut raisonner de façon parallèle sur l'existence de classes flexionnelles (cf. Aronoff, 1994, chapitres 3 & 5). Il y a seulement à admettre au départ que les unités de la morphologie que sont les lexèmes peuvent avoir plusieurs formes (Zwicky emploie là le terme de « shapes »), ce qui contredit tout principe d'appariement biunivoque entre sens et forme.

Les recherches de Maiden (1992), de Aronoff (1994), ont ainsi placé dans un plein jour une propriété de l'organisation des formes lexicales qui met en cause une définition de la morphologie implicitement reliée au concept de morphème, comme le souligne Booij (1996 : 35) lorsqu'il signale que « the morphology of a language does not always exhibit a simple relation between form and meaning ». Ces phénomènes et l'analyse qui en a été proposée constituent un argument de plus contre l'hypothèse d'une morphologie à base morphème, entité, elle, exclusivement définie par une relation simple entre le son et le sens. Il y a place pour une vue complémentaire, selon laquelle l'allomorphie peut être considérée non comme une déviation à partir d'une relation naturellement isomorphique entre forme et sens, mais comme une propriété abstraite structurale des systèmes morphologiques.

Bibliographie

- ALQUOT, S., 1996, *Référence collective/Sens collectif – La notion de collectif à travers les noms suffixés du lexique français*, Thèse de doctorat, U. de Lille 3.
- ANDERSON, S.T., 1982, « Where's Morphology? » *Linguistic Inquiry* 13 : 571-612.
- ANDERSON, S.T., 1988, « Morphological theory », in F. Newmeyer, ed., *Linguistics: The Cambridge Survey*, Cambridge university Press, 146-191.
- ANDERSON, S.T., 1992, *A-Morphous Morphology*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ARONOFF, M. 1976, *Word Formation in generative Grammar*, Cambridge, The MIT Press.
- ARONOFF, M., 1994, *Morphology by itself*, Cambridge, The MIT Press.
- ARONOFF, M., 2000, « Generative Grammar » (art. 22) & « Morphology between lexicon and syntax » (art. 36), in *An international Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, C. Lehmann, J. Mugdan, eds., Berlin, De Gruyter.
- BEARD, R., 1995, *Lexeme-Morpheme Base Morphology*, State University Press of New York.
- BOOIJ, G., 1993, « Against Split Morphology », *Yearbook of Morphology*, 27-49.
- BOOIJ, G., 1996, « Autonomous morphology and paradigmatic relations », *Yearbook of Morphology*, 35-53.

23. Pour le français, voir les travaux de M. Plénat et de M. Roché.

24. On note d'ailleurs que ces mises au point de la forme optimale par correction des accidents phonologiques provoqués par l'affixation sont apparemment réservées à la morphologie constructionnelle, ce qui accrédite le modèle de la morphologie divisée. En effet, on a pu proposer que la forme *camionneur* soit une forme de remplacement de **camionnier*, prévu par le système, mais faisant se succéder deux yods dans deux syllabes contiguës (Roché, 1997). Mais le /i/ d'imparfait apparaît inflexiblement dans les paradigmes de verbes qui comportent un yod dans la dernière syllabe de leur radical : *amélioriez*, *mentionniez*, *carillonnez*, *sillonnez*. L'organisation des flexions en paradigme joue ici un rôle décisif. Cette différence s'inscrit donc dans le cadre de la Morphologie Divisée.

- BOOIJ, G., 1997, « Allomorphy and the Autonomy of Morphology », *Folia Linguistica*, XXXI/1-2, 25-56.
- BOOIJ, G., 2002, *The Morphology of Dutch*, Oxford, Oxford University Press.
- BOYÉ, G., 2000, *Problèmes de morpho-phonologie verbale en français, en espagnol et en italien*, Thèse de doctorat, U. de Paris 7.
- CARSTAIRS McCarthy, A., 1987, *Allomorphy in Inflection*, Croom Helm, London.
- CARSTAIRS McCarthy, A., 1992, *Current Morphology*, Routledge, London.
- CORBIN, D., 1987, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Niemeyer.
- CROFT, W., 1991, *Syntactic categories and grammatical relations: the cognitive organisation of information*, University of Chicago Press.
- DELL, F., 1970, *Les règles phonologiques tardives et la morphologie dérivationnelle du français* (PhD, MIT, mim.).
- EMONDS, J., 1985, *A unified theory of syntactic categories*, Dordrecht, Foris.
- FRADIN, B. 1993, *Organisation de l'information lexicale et interface Morphologie/Syntaxe dans le domaine verbal*, Thèse de doctorat, Paris VIII.
- FRADIN B. & F. Kerleroux, 2003, à par., « Troubles with lexemes », *Proceedings of the Third Mediterranean Meeting of Morphology*. Booij Geert, Janet De Cesaris, Sergio Scalise & Angela Ralli (eds). Barcelona : IULA-Universitat Pompeu Fabra.
- FRADIN B. & F. Kerleroux, 2003, « Quelles bases pour les procédés de la morphologie constructionnelle ? », in Fradin B., G. Dal, F. Kerleroux, N. Hathout, M. Plénat, M. Roché (eds). 2003. *Les unités morphologiques/Morphological Units. Silexicales*, vol. 3. Villeneuve d'Ascq, Silex, 76-84.
- KERLEROUX, F., 2003, à par. : « Les théories morphologiques à la fin du XX^e siècle », in *Manuel international d'histoire des études linguistiques des origines à nos jours*, S. Auroux, K. Koerner, H.-J. Niederehe & K. Versteegh eds., Berlin/New-York, De Gruyter.
- KERLEROUX, F., 2003, à par., « Sur quels objets portent les opérations morphologiques de construction », in *Lexique 16*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- LYONS, J. 1968, *Introduction to theoretical Linguistics*, Cambridge University Press.
- LYONS, J. 1970, *New horizons in Linguistics*, Penguin Books Ltd, Harmondsworth.
- MAIDEN, M., 1992, « Irregularity as a determinant of morphological change », *Journal of Linguistics*, 28, 285-312.
- MATTHEWS, P. H., 1991 (1974), *Morphology*, Cambridge University Press.
- MEL'ČUK, I., 1993 & 1994, *Cours de Morphologie générale*, vol. 1 & 2, Presses de l'Université de Montréal et CNRS Éditions.
- PACKARD, J., 1998, *New Approaches to Chinese Word Formation*, Berlin New York, : De Gruyter.
- PERLMUTTER D.M., 1988, « The Split Morphology Hypothesis: Evidence from Yiddish », in *Theoretical Morphology*, Hammond M. & Noonan eds, Cambridge, Academic Press, 79-100.
- PLÉNAT, M. 2000, « Quelques thèmes de recherche actuels en morphophonologie française », *Cahiers de lexicologie*, 77-2, 27-62.
- PLÉNAT M. et M. Roché, à par. 2003, « La suffixation décalée », in *Lexique 16*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- REY, A., 1998, *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, Paris.
- ROBINS, R.H., 1973, *Linguistique générale : une introduction*, Armand Colin, Paris.
- ROBINS, R.H., 2000, « Classical Antiquity », art. 6 in *International Handbook on Inflection and Word Formation*, G. Booij, C. Lehmann & J. Mugdan eds., de Gruyter, Berlin.
- ROCHÉ, M., 1997, « Briard, bougeoir et cammionneur : dérivés aberrants, dérivés possibles », in *Silexicales 1, Mots possibles et mots existants*, D. Corbin, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux & M. Plénat, eds., Université de Lille 3.
- ROCHÉ, M., 2003, « La variation en morphologie dérivationnelle » in R. van Deyck (ed.) *Les quatre variations*, Gand, Communication et cognition.
- SCALISE, Sergio, 1988, « Inflection and derivation », *Linguistics*, 26, 561-581.
- SCALISE, S., 1994, *Morfologia*, Bologna, Il Mulino.
- SPENCER A. & A. Zwicky, eds., 1998a, *The Handbook of Morphology*, Oxford, Blackwell.
- SPENCER A. & A. Zwicky, 1998b, « Introduction », in *The Handbook of Morphology*, Spencer A. & A. Zwicky eds., 1-12.
- STUMP, G., 1990, « La morphologie bretonne et la frontière entre la flexion et la dérivation », *La Bretagne linguistique*, 6, 185-237.
- STUMP, G., 1998, « Inflection », in *The Handbook of Morphology*, Spencer A. & A. Zwicky eds., Blackwell, 13-43.
- STUMP, G.T., 2001, *Inflectional Morphology*, Cambridge, Cambridge University Press.
- WHITNEY, W.D., 1889, *Sanskrit Grammar*, Cambridge, Harvard University Press.
- ZWICKY, A., 1990, « Inflectional morphology as a (sub)component of grammar », in *Contemporary Morphology*, Dressler W., Lüschtzky, Pfeiffer, & Rennison, eds., Mouton/de Gruyter, 217-236.